

Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE)

Objectifs

Acquérir les compétences, savoirs et savoirs-être nécessaires à l'obtention du diplôme pour devenir un professionnel de la Petite Enfance. À l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable :

- d'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité du jeune enfant
- de contribuer à son développement, à son éducation et à sa socialisation
- d'assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant

Durée de la formation

14 semaines en entreprise

Pré-requis

Maîtriser les savoirs de base en lecture, écriture et calculs

Financements

POEi – PAE – CPF / AIF France Travail – Autofinancement – Transition professionnelle – Contrat d'apprentissage

Sanction / Diplômes

Diplôme du Ministère de l'Éducation Nationale

CAP – Accompagnant éducatif petite enfance

Fiche RNCP38565 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/>

Certificateur : Ministère de l'éducation et de la jeunesse / Date de dépôt : 20-01-2024

Accessibilité

L'ensemble de nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Qu'il s'agisse d'accéder à une formation, de passer les examens ou d'adapter votre formation ou votre poste, vous pouvez bénéficier d'aménagements à toutes les étapes de votre parcours. Merci de contacter notre référent handicap afin d'échanger sur vos besoins et prévoir les aménagements si nécessaire, pour vous accompagner, dans les meilleures conditions : contact-psh@acgd.fr

97,3%

Taux de
satisfaction

100%

Taux de
présentation
examen

85%

Taux
d'obtention

100%

Taux
d'insertion
globale

85%

Taux
d'insertion
métier

Mise à jour des taux au 1^{er} décembre de chaque année, périodicité des taux : année 2024



Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE)



Dans le détail de la formation...

Programme de la formation

UP1 – Accompagner le développement du jeune enfant

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en oeuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en oeuvre des activités d'éveil
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

UP2 : Exercer son activité en accueil collectif

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

UP3 : Exercer son activité en accueil individuel

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas

UG1 : Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique

UG2 : Mathématiques-Sciences physiques et chimiques

UG3 : Éducation physique et sportive

UG4 : Prévention – Santé – Environnement

Débouchés / Métiers

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle en :

- Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants
- École maternelle
- Accueil collectif de mineurs (ACM)
- Maison d'assistants maternels (MAM)
- À son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)
- Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

Modalités d'évaluation

L'examen comprend 3 épreuves :

- une épreuve orale sur l'accompagnement du développement du jeune enfant,
- une épreuve écrite sur l'exercice de l'activité en accueil collectif
- une épreuve orale portant sur l'accueil individuel.

S'ajoutent aux épreuves professionnelles 8 épreuves :

en français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie, éducation physique et sportive, prévention santé environnement, plus une épreuve facultative Langue vivante.

Elles sont obligatoires pour les candidats sans diplôme scolaire. Les autres candidats en seront dispensés.

Méthodes pédagogiques

- Cours magistraux
- Étude de cas
- Travaux de groupe
- Jeux de rôle
- Brainstorming
- Plateforme de formation digitale
- Mise en situation en plateau technique puériculture...

